



Le 21 juillet 2020

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022 (la « **Demande** »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 3)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

Dans le cadre de la phase 3 du dossier mentionné en titre, nous déposons le plan d'approvisionnement de Gazifère Inc. (« Gazifère ») pour les exercices 2021 et 2022, lequel est accompagné du suivi demandé par la Régie dans la décision D-2017-028 quant à l'évolution du contexte gazier et du marché en amont des approvisionnements gaziers.

En raison du retard accumulé au cours des derniers mois, Gazifère souhaite également aviser la Régie qu'elle devra procéder au dépôt de la preuve relative à la phase 3 en deux parties et propose donc de subdiviser cette en phase en deux volets, soit la phase 3A et 3B, afin d'en permettre un traitement plus efficient.

Vers la fin du mois d'août 2020, Gazifère prévoit déposer la preuve relative à la première partie de cette phase (soit la phase 3A). Cette preuve portera essentiellement sur les sujets qui requièrent une décision prioritaire de la Régie, permettant sa mise en application à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces sujets prioritaires incluent notamment la mise à jour de la stratégie d'achat de droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), la stratégie de vente du gaz naturel renouvelable (« GNR ») et le traitement de certains éléments méthodologiques liés à la gestion du GNR. Gazifère prévoit également soumettre au même moment une demande pour la mise en place de tarifs provisoires, ainsi que des ajustements à ses conditions de services et tarifs, pour approbation par la Régie.

La preuve relative à la balance des sujets visés par la phase 3 du présent dossier serait déposée au mois d'octobre 2020 (soit dans le cadre de la phase 3B). Plus précisément,

Gazifère déposera à ce moment la preuve relative à la demande tarifaire pour les années 2021 et 2022, à la mise à jour de la méthodologie visant à déterminer le montant des salaires à capitaliser, à la stratégie d'achat du GNR, au suivi relatif à la prévision de la demande de gaz naturel et au suivi relatif au compte d'ajustement du coût du gaz naturel. Le plan d'approvisionnement déposé ce jour fera également partie des sujets traités dans ce second volet de la phase 3.

Gazifère souligne par ailleurs qu'elle éprouve actuellement des difficultés avec certains fichiers névralgiques aux fins du calcul du revenu requis. Si les difficultés perdurent, il est possible que le dépôt de la preuve relative au second volet de la phase 3 doive être reporté, en tout ou en partie. Gazifère informera la Régie des développements à ce sujet au moment du dépôt de la preuve relative à la phase 3A, en août 2020.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu
ACG/

C.C. Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Marc Bishai (GRAME)

